

# Charte environnementale du personnel



---

## « Etre attentif à nos gestes et lutter contre les anciennes habitudes »

- PAPIER** Limiter l'utilisation de papier – installer l'option « recto-verso » par défaut et vérifier pour chaque impression
- Utiliser le plus possible la cassette - brouillon de l'imprimante et de la photocopieuse.
- Sensibiliser les tiers – fournisseurs – à limiter le papier et les emballages.
- N'utilisez que du papier de toilette et de ménage en papier recyclé.
- DECHETS** Utiliser les poubelles de tri installées dans les locaux.
- Sensibiliser au tri à chaque occasion.
- Ne plus utiliser de vaisselle plastique. Privilégier la vaisselle lavable, réutilisable ou, s'il n'y a pas d'autre solution, de la vaisselle compostable.
- ENERGIE** Mettre en veille son ordinateur dès que l'on quitte son poste (pause courte), éteindre son ordinateur, écran et imprimante le soir et à la pause de midi.
- Eteindre les lumières dès que l'on quitte son local de travail plus d'un quart d'heure.
- EAU** Privilégier l'eau du robinet. Utiliser les bouteilles et carafes d'eau mises au frais dans les frigos.
- ACHATS** Privilégier les produits du terroir et respectueux de la nature, éviter tout gaspillage.
- Choisir des fournisseurs et mandataires soucieux du Développement Durable, locaux et éthiquement responsables.
- MOBILITE** Privilégier des moyens peu polluants pour se déplacer de son domicile à son lieu de travail Un vélo électrique est à disposition du personnel. Penser à covoiturer.

**SOCIAL**

Travailler, dans la mesure du possible, avec des ressources humaines locales en mettant un accent sur l'aspect social (chômeurs, jeunes, aînés etc...).

**SANTE**

Penser à prendre l'air et faire quelques pas dehors durant les pauses. Profiter des zones de détente et de sport qui existent dans la commune.

